

La norme **EN 352** définit les exigences générales en matière de protection individuelle contre les nuisances sonores. Lorsque l'exposition sonore subie par un travailleur chaque jour dépasse 85 dB ou lorsque la pression acoustique dépasse le niveau de 135 dB, des protections individuelles doivent être mises à disposition.

Nos équipements estampillés **EN 352** requièrent les exigences minimales permettant à la grande majorité de la population industrielle de s'équiper de manière satisfaisante et de réduire les risques liés aux nuisances sonores.

- EN 352** : régleme les exigences générales pour les protections individuelles contre les nuisances sonores. Compatibilité d'un équipement avec un autre ; combinaisons entre plusieurs équipements ; confort d'utilisation
- EN 352-1** : spécification et méthodes d'essais relatives aux serre-têtes
- EN 352-2** : spécification et méthodes d'essais relatives aux bouchons d'oreilles
- EN 352-3** : spécification et méthodes d'essais relatives aux coquilles montées sur casques de protection.



CE - EN 352-3

Coquilles anti-bruit

Adaptation sur casques OPUS®, OCÉANIC®II, ORYON® et OPALE® par simple clipsage. Très confortables. Atténuation moyenne SNR 30 dB. Conformes **CE- EN 352-3**.

Atténuation	Référence	Cle	Cdt
SNR 30 dB	56 06 06	7	1 PAIRE



CE - EN 352-3

Coquilles anti-bruit

Adaptation sur casques OPUS®, OCÉANIC®II, ORYON® et OPALE® par simple clipsage. Grand confort. Atténuation moyenne SNR 26 dB. Conformes **CE- EN 352-3**.



Modèle	Atténuation	Référence	Cle	Cdt
Peltor H9P3E	SNR 26 dB	56 06 02	9	1 PAIRE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



CE - EN 352-3

Coquilles anti-bruit

Adaptation sur casques OPUS®, OCÉANIC®II et OPALE® par simple clipsage. Grand confort. Atténuation moyenne SNR 23 dB. Conformes **CE- EN 352-3**.



Atténuation	Référence	Cle	Cdt
SNR 23 dB	56 06 03	6	1 PAIRE